



Article scientifique

Article

2006

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Commission d'experts et «Histoire vécue» : une forme helvétique
d'instrumentalisation des témoins

Heimberg, Charles

How to cite

HEIMBERG, Charles. Commission d'experts et «Histoire vécue» : une forme helvétique d'instrumentalisation des témoins. In: Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz = Driemaandelijks tijdschrift van de Auschwitz Stichting, 2006, n° 90, p. 55–62.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:22937>

CHARLES HEIMBERG*

Formateur en didactique de l'Histoire (IFMES)

Commission d'experts et «Histoire vécue» : une forme helvétique d'instrumentalisation des témoins

En Suisse, la question de la place des témoins dans la construction de l'histoire contemporaine s'est posée récemment sur le thème de la Seconde Guerre mondiale. À cette occasion, les témoins qui ont surgi le plus dans l'espace public n'étaient pas les porteurs d'une histoire populaire enfouie, d'une réalité qui n'aurait jamais pu trouver sa place dans l'histoire sans qu'ils prennent la parole. Au contraire, pour la plupart d'entre eux, du moins de ceux qui ont été les plus bruyants, ils représentaient directement des couches intermédiaires des autorités de

l'époque, diplomatiques, militaires ou administratives, ou ils s'en faisaient les défenseurs acharnés.

Histoire et témoins : l'attitude des autorités suissees face au national-socialisme

Au cours des années quatre-vingt-dix, la Suisse a traversé une crise à propos de ce qu'avait été l'attitude de ses autorités et de ses

* NDLR : Dr. es lettres de l'Université de Genève (histoire générale), Formateur en didactique de l'histoire à l'Institut de formation des maîtresses et des maîtres de l'enseignement secondaire (Genève), Coordinateur de la revue *Le cartable de Cléo*, Président de l'Association pour l'Etude de l'Histoire du Mouvement ouvrier (AEHMO), Charles Heimberg a notamment publié *L'œuvre des travailleurs eux-mêmes ? Valeurs et espoirs dans le mouvement ouvrier genevois au tournant du siècle (1885-1914)*, Genève, Slatkine, 1996 et *L'histoire à l'école. Modes de pensée et regard sur le monde*, Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, 2002.

milieux économiques à l'égard du national-socialisme. Ce retour de mémoire, portant sur une période vieille d'un demi-siècle, fut une conséquence de la chute du Mur de Berlin. En effet, pendant les décennies de la guerre froide, la Suisse avait pu entretenir un récit mythique et illusoire autour de sa politique de défense militaire et spirituelle. Ainsi, une sorte de repli sur soi à caractère identitaire, accompagné d'une mobilisation de troupes de milice aux frontières et d'un plan qui consistait, le cas échéant, à retirer les autorités du pays dans un réduit national érigé au cœur des Alpes, avait pu constituer dans la conscience collective l'explication essentielle du fait que le territoire helvétique ait été épargné par une invasion allemande.

Provoquée par des dénonciations extérieures, notamment depuis les États-Unis par le Congrès juif mondial, à propos de fonds en déshérence qui n'avaient jamais été restitués aux survivants de la Shoah qui les avaient placés là avant la guerre, ou à leurs héritiers, la crise dont il est question a poussé les autorités suisses à prendre une décision tout à fait exceptionnelle. Elles ont constitué une Commission indépendante d'experts, placée sous la responsabilité du professeur Jean-François Bergier, dotée de moyens

substantiels et jouissant par décret officiel du droit de consulter les archives privées issues des milieux économiques et financiers. Mais cela n'a pas manqué de susciter la polémique, et même un certain regain d'antisémitisme, perceptible par exemple dans le courrier des lecteurs de la presse, au sein de la population.

Quelles ont été, pour l'essentiel, les conclusions de la Commission indépendante d'experts ? Ses travaux ont été présentés dans quelque 25 volumes¹, ainsi que dans un ouvrage de synthèse² dont la conclusion, qui rappelait qu'il s'était agi pour les auteurs de répondre à des questions de l'autorité politique et non pas d'écrire une nouvelle histoire de cette époque troublée, proposait notamment la récapitulation suivante :

« Il ne s'agit pas ici d'opposer naïvement une perception «réaliste» à une vision «idéaliste» des événements, mais d'être à la hauteur des principes moraux qu'un État s'est donnés et auxquels il a d'autant moins de motifs de déroger lorsque sa situation devient critique et menacée. Le tampon «J» de 1938 ; le refoulement de réfugiés en danger de mort ; le refus d'accorder une protection diplomatique à ses propres citoyens ; les crédits considérables de la Confédération consentis à l'Axe dans le cadre des accords de clearing ;

¹ Ces 25 études, correspondant à plusieurs milliers de pages, ont été publiées par Chronos Verlag à Zurich. On trouve leurs références, ainsi que des résumés, sur le site www.uek.ch/fr/index.htm.

² Commission Indépendante d'Experts Suisse - Seconde Guerre mondiale, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*, Zurich, Éditions Pendo, 2002.

³ « Si les documents ne permettent pas de se prononcer avec une certitude absolue sur la question de savoir qui, des Allemands ou des Suisses, a proposé un tampon «J» pour les Juifs dans les passeports allemands, ils établissent clairement que l'initiative et la dynamique qui ont fini par aboutir à ce signe discriminatoire sont du côté suisse. C'est la Suisse qui était à la recherche d'un moyen lui permettant d'identifier et de contrôler une population spécifique : les Juifs allemands et autrichiens que les nazis persécutaient et poussaient alors à l'émigration hors du Reich », in Commission Indépendante d'Experts Suisse - Seconde Guerre mondiale, *Les Suisses et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, rapport intermédiaire, Berne, 1999, p. 82.

⁴ Le gouvernement de la Confédération suisse, par la voix de son président.

⁵ Établi par le professeur Carl Ludwig, il avait été demandé par les autorités helvétiques à propos d'une question qui posait visiblement déjà problème : *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955. Rapport adressé au Conseil fédéral*, Berne, 1957.

⁶ La Suisse, le national-socialisme..., *op.cit.*, pages 480, 496 et 497.

la trop longue tolérance d'un transit énorme et suspect à travers les Alpes ; les livraisons d'armes à l'Allemagne ; les facilités financières accordées aux Italiens comme aux Allemands ; les polices d'assurance versées à l'État nazi et non à leurs détenteurs légitimes ; les trafics douteux d'or et de biens volés ; l'emploi de quelque 11.000 travailleurs forcés par des filiales d'entreprises suisses ; la mauvaise volonté et les négligences manifestes en matière de restitution ; l'asile accordé au lendemain de la guerre à des dignitaires du régime déchu qualifiés d'« honorables Allemands » ; tout cela n'a pas seulement été autant d'infractions au droit formel et à la notion d'ordre public si souvent invoqués. Ce furent autant de manquements au sens de la responsabilité - parfois dénoncés, mais en vain, au cours du dernier demi-siècle - qui retombent aujourd'hui sur la Suisse ; elle doit l'assumer.»

Comme le montra encore le débat public que ces constats provoquèrent, la question de l'accueil ou du refoulement des réfugiés se distinguait de toutes les autres, qui relevaient des relations économiques entre pays directement voisins. En effet, cette question des réfugiés concernait l'acte qui, sur le plan moral, fut sans doute le plus grave de la part des autorités helvétiques : il consista, en 1938, à demander expressément aux autorités du national-socialisme de trouver le moyen de rendre identifiables les Juifs allemands (et donc aussi autrichiens) afin d'éviter leur afflux en Suisse. Ce qui fut réalisé par l'apposition d'un tampon «J» dans leurs passeports³. Ce fait avait d'ailleurs donné lieu, dès 1995, avant même la constitution de la Commission indépendante d'experts, à des excuses tout à fait officielles du Conseil fédéral suisse⁴. En principe, il n'était pas au cœur des questions posées aux experts. En effet, la question de l'accueil et du refoulement des réfugiés avait déjà donné lieu à des contro-

verses, à divers travaux et à une enquête officielle, le rapport Ludwig, publié en 1957⁵. Mais ce thème ne put pas être évité, tant et si bien que la Commission dut refaire le point de la situation dans un rapport intermédiaire de 1999 qui fut le plus discuté dans l'espace public. À ce propos, la polémique porta surtout sur les chiffres, les protagonistes du débat se renvoyant respectivement les chiffres des personnes accueillies ou refoulées.

C'est aussi sur cette question des réfugiés que les conclusions du rapport Bergier se révélèrent les plus virulentes. «*En fermant la frontière de plus en plus sévèrement, stipulait-il, en remettant à leurs poursuivants des réfugiés surpris lors de leur passage clandestin, et en s'accrochant trop longtemps à cette attitude restrictive, on livra des êtres humains à un destin tragique. Dans ce sens, les autorités de la Suisse ont réellement contribué à la réalisation de l'objectif des nationaux-socialistes*». Il était par contre précisé plus loin que rien dans les recherches de la Commission, n'était «*venu confirmer l'idée que les prestations de la Suisse au Troisième Reich, ses exportations, les crédits consentis aient agi de manière significative sur le déroulement des hostilités*». D'ailleurs, la question n'était «*pas celle d'un éventuel prolongement de la guerre. Elle [était] de savoir si les acteurs d'alors se la sont posés, et dans quelle mesure leur comportement a dépassé les limites que leur imposait la neutralité*»⁶.

Quels qu'aient été les chiffres de la politique d'asile, il y eut de toute façon des personnes accueillies et des personnes refoulées, ces dernières ayant été renvoyées malgré le fait qu'elles risquaient la déportation et la mort dans les camps d'extermination. Aussi cette controverse chiffrée ne pouvait-elle que susciter un certain malaise. Mais les vives réactions que l'on put observer s'expliquent aussi par ces longues années d'oc-

cultation des faits par la mémoire officielle. Pendant des années, des discours mythiques et illusoire avaient en effet baigné la conscience collective des Suisses à peu de frais. Par exemple, en 1947, *La Revue militaire suisse* expliquait que les Suisses avaient été «*sur le continent les premiers résistants de l'Europe ou bien les derniers qui fussent encore décidés à résister. C'est là un fait historique qu'aucune considération ne pourra changer*». Beaucoup plus tard, en 1989, un film de propagande officielle réalisé dans le cadre du cinquantenaire de la «Mob», la mobilisation des soldats suisses en 1939, affirmait encore dans sa conclusion finale que «*la question tendant à savoir comment la Suisse parvint à se tenir en dehors de la Deuxième Guerre mondiale ne peut raisonnablement être élucidée complètement. Nombre de facteurs différents, entre autres la défense nationale armée, y ont contribué. Le sauvetage de la Suisse demeure, en dernière analyse, un miracle.*»

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner que la publication des travaux et conclusions de la Commission indépendante d'experts, ce que l'on appelle plus communément le rapport Bergier, ait été

très mal accueillie par certains et fasse aujourd'hui encore l'objet d'une intense campagne de dénonciation de la part des milieux les plus conservateurs du pays. Reste que cette crise, par le biais du mandat qui a été confié à la Commission d'experts, aura permis à la fois de faire avancer sérieusement les connaissances historiques sur cette période trouble de l'histoire suisse, en particulier autour des thèmes économiques⁷, et de rendre enfin possible une meilleure réception dans l'espace public d'un certain nombre de réalités historiques que des chercheurs critiques avaient déjà mis à jour au cours des décennies précédentes⁸.

Un contre-rapport qui serait celui des témoins ?

Dans ce contexte de vives polémiques, on vit notamment s'affirmer un «Groupe de travail Histoire vécue» avec l'intention de contrer le rapport Bergier et de réagir fermement à une prétendue atteinte inacceptable à l'image de la Suisse. Constitué pour l'essentiel par des anciens diplomates ou responsables militaires, il se mit à protester avec véhémence contre l'orientation générale des

⁷ Pour une synthèse de ces avancées, voir Pietro BOSCHETTI, *Les Suisses et les nazis. Le rapport Bergier pour tous*, Genève, Zoé, 2004 ; et Hans Ulrich JOST, *La Suisse des neutres*, Paris, Denoël, 1999.

⁸ Voir surtout Hans Ulrich JOST, «Menace et repliement. 1916-1945», in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, tome III, 1982, pp. 91-178 ; et Daniel BOURGEOIS, *Business helvétique et Troisième Reich*, Lausanne, 1998, p. 2 (cet ouvrage est une réédition d'articles anciens. L'auteur avait déjà publié un livre fondamental sur cette thématique un quart de siècle plus tôt : *Le Troisième Reich et la Suisse. 1933-1941*, Neuchâtel, La Baconnière, 1974).

⁹ *Le Temps*, 6 février 2000.

¹⁰ Elle avait été diffusée à la télévision le 6 mars 1997. L'Autorité indépendante de plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) avait ensuite accepté deux plaintes dirigées contre elle : «*Une émission qui informe unilatéralement sur l'histoire de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale et qui présente l'opinion défendue comme étant la nouvelle vérité en la matière viole l'obligation de présenter fidèlement les événements*» (communiqué officiel du 25 novembre 1999).

¹¹ La démocratie helvétique a été saluée à juste titre pour avoir été capable de mandater des historiens pour examiner sérieusement les accusations dont elle faisait l'objet. Cette affaire de *L'honneur perdu de la Suisse* est beaucoup moins à son honneur, et à celui de ses médias.

¹² Lettre du «Groupe de travail Histoire vécue» adressée le 27 juin 2003 à la CDIP, avec une annexe qui «analyse» la brochure incriminée.

¹³ Le responsable de l'instruction publique genevoise, Charles BEER, répondit à cette missive le 8 juillet 2003 en soulignant la nécessité de disposer de sources diversifiées pour l'enseignement de l'histoire.

réflexions de la Commission d'experts : « *L'une des faiblesses les plus accablantes du rapport, déclara-t-il, réside, selon nous, dans son manque de sensibilité et de compréhension pour le combat existentiel d'un petit peuple et pour ses angoisses - craintes pour son existence physique, pour ses idéaux démocratiques, pour toute sa philosophie de la vie* »⁹. Et il contesta jusqu'à sa composition : « *Tous les défauts du rapport conduisent à la question centrale de la composition de la Commission. Par qui les membres ont-ils été proposés ? Pourquoi a-t-on élu en premier lieu des historiens suisses et des étrangers qui n'ont vécu ni la guerre, ni une Suisse encerclée par des puissances de l'Axe ? Pourquoi des historiens qui, comme leurs publications en témoignent, adoptent à l'égard de la Suisse actuelle une attitude unilatéralement critique ? Pourquoi n'a-t-on pas élu des spécialistes du droit international et des questions économiques ? Pourquoi pas un seul chercheur suisse appartenant à la génération du service actif n'a-t-il été choisi ? [...] Si tant est que l'on veuille des étrangers, où sont les témoins étrangers qui ont vécu le problème des réfugiés en Suisse ou dans sa proximité immédiate ?* »

L'appel aux témoins est ici singulier. Il sert à l'évidence la cause d'un refus de la critique historique et vise à prolonger cette chape de plomb qui avait longtemps prévalu dans le regard de la Suisse sur son propre passé et sur l'attitude de ses diverses élites face au national-socialisme. Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les témoins en tant que tels, mais c'est bien toute une génération qui se retrouva ainsi impliquée dans une sorte de protestation collective. Les médias, pour leur part, ont accompagné ce mouvement en présentant l'affaire sous les traits d'un véritable conflit de générations. Même les meilleures émissions, comme par exemple *L'honneur perdu de la Suisse*¹⁰, de Daniel Monnat, qui fut et demeure censu-

rée par un organe de contrôle des médias à cause de son contenu critique, et qui ne peut plus être diffusée aujourd'hui par les chaînes de service public¹¹, ont insisté sur l'opposition des générations les unes aux autres. Mais en réalité, les lignes de fracture traversèrent chaque génération : il y eut en effet aussi des témoins de l'époque de la Seconde Guerre mondiale en Suisse pour se déclarer soulagés par l'émergence de la vérité ou pour considérer qu'ils avaient été trompés par les autorités d'alors, tout comme il y eut encore des jeunes Suisses pour défendre le même point de vue fermé que celui du «Groupe de travail Histoire vécue».

Ce n'était donc pas vraiment une affaire de générations, mais c'était sans doute une affaire de sensibilité. Par exemple, alors qu'ils cherchaient à jouer les censeurs en réclamant l'interdiction d'un matériel scolaire portant sur le rapport Bergier, les membres du «Groupe de travail Histoire vécue» s'adressèrent à la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) pour obtenir sa mise à l'écart en attendant, annonçaient-ils, la publication d'une autre analyse scientifique commandée à des «*historiens suisses témoins de la Seconde Guerre mondiale*». Mais quel était le problème ? À leurs yeux, il était inadmissible de parler aux élèves helvétiques d'une «*période sombre de l'histoire de la Suisse*» alors que le pays avait «*pu rester à l'écart de la guerre et sauvegarder l'intégrité de son territoire*». De plus, une telle brochure pédagogique ne devait en aucun cas s'adresser «*à des élèves qui n'ont pas nécessairement une connaissance quelque peu approfondie des circonstances qui ont prévalu pendant la Deuxième Guerre mondiale*»¹². Fort heureusement, les auteurs de cette démarche, qui étaient si peu sensibles au sort des victimes de la Seconde Guerre mondiale, n'obtinrent pas gain de cause¹³.

Quant au fameux contre-rapport scientifique qui était annoncé, il se résume pour l'instant en un ouvrage collectif au titre significatif, *La Suisse face au chantage*¹⁴. Mais ce livre n'a présenté aucun fait nouveau, aucun argument sérieux qui soit susceptible de remettre en cause les analyses de la Commission d'experts. C'est un ouvrage de témoins qui font valoir leur point de vue de témoins. Mais ces témoins ne sont pas représentatifs de toutes les catégories de la population suisse de l'époque. Et il ne s'agit en aucun cas d'une démarche rigoureuse d'histoire orale.

Une quarantaine de conseillers nationaux de l'Union démocratique du centre¹⁵, un parti national-populiste qui est très marqué à droite, mais qui compte deux représentants dans le gouvernement helvétique, ont également déposé deux ans plus tard une interpellation au Conseil fédéral pour exiger «*qu'un enseignement adéquat soit dispensé aux élèves leur transmettant une image positive de la Suisse, de ses cultures, de ses valeurs et de ses traditions*». Il s'agissait notamment pour eux d'éveiller «*auprès de la jeunesse la compréhension pour les actions des*

générations précédentes et pour encourager le sentiment patriotique, afin de conserver et fortifier l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse» et de faire dispenser «*une instruction mettant en valeur non seulement une image patriotique de l'histoire suisse, de ses personnages et faits marquants, mais également un traitement positif de la culture chrétienne et de l'histoire de l'Occident*». Enfin, précisaient-ils dans les considérants de leur texte, «*nous devons retrouver aujourd'hui le sens des responsabilités pour l'avenir de notre pays et ce sens des responsabilités doit aussi être inculqué à la jeunesse en dépit des campagnes de dénigrement, de diffamation et de révisionnisme historique antipatriotique qui ont été menées ces dernières années*»¹⁶. Il n'a fort heureusement pas été donné suite à cette interpellation, ce qui a évité aux écoles suisses et à leurs enseignants d'histoire de se retrouver face à une injonction politique aussi inacceptable que ce qu'il en est en France avec la loi du 23 février 2005 sur l'enseignement de la colonisation, de la présence française outre-mer et de leurs prétendus aspects positifs.

¹⁴ Groupe de travail histoire vécue, *La Suisse face au chantage*, Yens-sur-Morges & Saint-Gingolph, Cabédita, 2002.

¹⁵ Ils sont membres, au niveau national, de la Chambre du peuple.

¹⁶ Interpellation 04.3650, déposée au Conseil national par André Reymond en date du 7 décembre 2004 sous le titre «*Présentation d'une image positive de l'histoire de la Confédération suisse*».

¹⁷ L'association *Archimob* est composée de plus de quarante historiens, cinéastes et journalistes indépendants issus de toute la Suisse. Elle a été fondée en 1998 à l'initiative du cinéaste suisse-romand Frédéric Gonseth. Elle est présentée sur le site <http://www.archimob.ch/index.html>.

¹⁸ Tout ce matériel est disponible en DVD : *L'Histoire c'est moi. Regards en arrière*, Une collection de 21 films, Lausanne, *Archimob*, 2004 ; et *L'Histoire c'est moi. 555 versions de l'histoire suisse. 1939-1945*, l'exposition *Archimob* en 4 DVD, Lausanne, *Archimob*, 2005.

¹⁹ L'opération *Archimob* a été décrite par l'une de ses protagonistes, Nadine FINK, «*Le témoignage oral en classe d'histoire : réflexions autour du projet Archimob*», *Le cartable de Clio*, Le Mont-sur-Lausanne, LEP, n° 2, 2002, pages 39-51 ; et «*Des témoins encombrants ? Mémoire et histoire de 1939-1945 en Suisse*», *Carnets de bord en sciences humaines*, Genève, Université de Genève, n° 9, 2005, pages 46-51.

²⁰ Voir par exemple l'échange épistolaire entre Gilles FORSTER et Nadine FINK dans *Le cartable de Clio*, Le Mont-sur-Lausanne, LEP, n° 4, 2004, pages 113-116.

²¹ Qui sera présentée de manière fixe au Musée national de Zurich.

Pour une autre écoute des témoins : l'expérience d'*Archimob*

Une autre démarche, plus constructive, vit également le jour dans ce contexte troublé. Elle consista, entre 1998 et 2001, à récolter plusieurs centaines de témoignages audiovisuels auprès de témoins ayant vécu en Suisse au cours de la Seconde Guerre mondiale, en tout près de mille heures d'archives filmées. Une partie de la génération concernée avait l'impression de ne pas avoir été entendue, d'avoir été accusée à tort. Certes, les problèmes des fonds en déshérence ou des polices d'assurances volatilisées n'étaient pas du ressort du peuple suisse, et pas davantage de ses représentants politiques. Mais la politique intégrative et consensuelle de l'époque et cette défense spirituelle fondée sur des valeurs conservatrices et un certain repli sur soi n'avaient guère laissé d'espace d'initiative et produisaient leurs effets à long terme. Certains de ceux qui avaient vécu cette époque se sont sentis personnellement attaqués quand les banques suisses ou les entreprises étaient montrées du doigt. Il valait donc la peine de permettre à tous ceux qui le voulaient d'exprimer leur point de vue sur cette période, de dire ce qu'ils avaient vécu, et comment ils l'avaient vécu. Ce qui fut fait par une équipe de cinéastes et d'historiens¹⁷ : 555 personnes furent ainsi sollicitées, la plupart ayant répondu à une annonce.

Une fois les témoignages recueillis, il parut souhaitable de les rendre disponibles dans l'espace public. Mais la question se posa de savoir sous quelle forme. C'est ainsi qu'une exposition interactive, intitulée quelque peu ironiquement *L'Histoire c'est moi. 555 versions de l'histoire suisse. 1939-1945*, fut mise sur pied pour circuler dans toute la Suisse. Elle était constituée pour l'essentiel d'une console interactive qui permettait au public

de voter pour l'un des 64 thèmes proposés, chacun d'entre eux faisant l'objet d'une séquence filmée, soit un petit montage d'une dizaine de minutes dans lequel s'exprimaient des témoins. Ces thèmes portaient autant sur la grande histoire que sur la vie quotidienne. Par ailleurs, plus d'une vingtaine de films documentaires, constitués d'extraits des mêmes interviews, mais aussi d'autres documents d'archives, pouvaient également être visionnés¹⁸. Ainsi chaque visite de l'exposition était-elle forcément différente, au gré des choix du public présent et d'un certain hasard¹⁹.

L'exposition fut saluée par la presse, mais aussi par les opposants au rapport Bergier qui voulurent y voir une réponse à ses soi-disant mensonges : les témoins semblaient avoir enfin remis l'église au milieu du village. Mais il s'agissait encore une fois d'une instrumentalisation. L'opération *Archimob* et ses animateurs étaient en effet fort éloignés de ces objectifs mystificateurs. Le succès médiatique de l'exposition irrita par contre certains des historiens qui avaient travaillé longuement dans les archives et qui voyaient d'un mauvais œil ces « vérités » vite dites prendre tellement d'importance²⁰. Il est vrai aussi que le caractère hasardeux de la visite pouvait poser problème. Certains des témoins étaient connus des historiens ; l'un d'eux était même l'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, auteur d'un manuel scolaire de sinistre mémoire et symbole du regard historien partial et mythique du temps de la guerre froide. Mais le public et les élèves qui l'écoutaient ne le savaient pas forcément.

De son côté, la Commission d'experts avait aussi décidé de mettre sur pied une exposition itinérante²¹ pour rendre compte de ses travaux. Au fil de leurs étapes successives, les deux expositions parallèles d'*Archimob* et du rapport Bergier purent même être présentées côte à côte. Cela donna notamment l'occa-

sion de proposer au public scolaire une entrée différente dans l'exposition interactive *L'Histoire c'est moi* qui laissait moins de place au hasard. La visite pouvait ainsi se prolonger par un atelier de réflexion sur le thème de l'histoire, de la mémoire et de ce qui les différenciait²². Elle mettait en exergue la déclaration de l'une des témoins de l'exposition qui expliquait que sa génération avait besoin du regard distancié des historiens pour lui faire mieux comprendre ce qui s'était passé.

En fin de compte, l'exposition d'*Archimob* a eu le grand mérite de susciter le débat et de rendre plus visible cette problématique de l'attitude de la Suisse face au national-socialisme. Elle n'a par contre pas encore débouché sur un véritable travail d'histoire orale, raison pour laquelle il est à souhaiter que les archives audiovisuelles qui ont été constituées puissent être déposées et mises à la disposition des historiens.

Quant à cette tentative d'instrumentalisation des témoins, ceux qui ont participé à l'opération d'*Archimob* comme tous ceux au nom de qui se sont exprimés les tenants du «Groupe de travail histoire vécue», il est permis d'espérer qu'elle finisse par faire long feu lorsque ces querelles se seront apaisées. À condition toutefois que les historiens critiques fassent leur travail et soient mieux entendus dans une société helvétique engagée à terme dans un travail de

mémoire qui lui permette de mieux connaître son passé et d'en tenir compte dans ses choix du présent.

Synthese

Welke was de houding van de Zwitserse autoriteiten en de economische milieus tegenover het nationaal-socialisme tijdens de oorlogsjaren? Het officiële discours probeerde ons een onschuldig Zwitserland voor te spiegelen, maar dat was buiten de geschiedenis gerekend. Sinds het begin van de jaren negentig werden namelijk verschillende zaken naar buiten gebracht. Bijvoorbeeld betreffende de capaciteiten van de gewapende strijdkrachten voor de verdediging van het land - en dus van de neutraliteit - tegenover nazi-Duitsland. En vooral, wat te denken over de oorsprong van de talloze fondsen in de Zwitserse koffers, die niet teruggegeven zijn aan de overlevenden van de Shoa? Omdat ze er toe verplicht werden hebben de Zwitserse autoriteiten uiteindelijk een onafhankelijke commissie van experts opgericht die belast werd met het onderzoeken van de inbreuken op het formele recht en op de notie van de publieke orde tijdens de Tweede Wereldoorlog. De resultaten van deze enquête werden gepubliceerd en de verantwoordelijkheden kunnen nu vastgelegd worden.

²² Voir Nadine FINK & Charles HEIMBERG, *Histoire et mémoire : la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale*, Dossier pédagogique accompagnant l'exposition du Musée national suisse - Château de Prangins (5 novembre 2004 - 30 janvier 2005), Prangins, Musée national, 2004.